

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/87**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	24

Date de la convocation
17/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L’an deux mil vingt-quatre, le mardi 25 juin à 10 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Étaient Présents (19) : Paule ALBERTINI - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI –Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Angèle NERI - José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (5) : Muriel BELTRAN donne pouvoir à Marjorie PINDUCCI - Maryline MASSONI donne pouvoir à Jean-Charles GIABICONI - François MONTI donne pouvoir à Joseph GALLETTI - Frédéric RAO Donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI-

Absents (13) : - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Maria GAROBY - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Alain MAZZONI - Anne-Marie NATALI - Pierre NATALI - Gabriel PASQUALI – Jean Pierre VALDRIGHI –

Objet de la délibération : Validation du scénario retenu dans le cadre de l’Optimisation du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance.

L’optimisation de la gestion des déchets devient un objectif stratégique pour les communautés de communes de Corse qui se voient contraintes d’améliorer leur service de collecte mais aussi leur performance en matière de tri sélectif, d’une part pour des raisons environnementales et réglementaires, et d’autre part pour des raisons financières

Pour ce faire, la communauté de communes a souhaité réaliser une étude pour l’adaptation et l’optimisation du service public de gestion des déchets d’un montant de 116 836,50 € HT soit 140 203,80 € TTC, co-financée par l’ADEME et Office de l’Environnement, selon le plan de financement suivant :

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20240625-2024-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Office de l'Environnement Corse (OEC)	70%
ADEME	(au titre du CPER, dans la limite de 100 000€ de dépenses éligibles)
Total subventions	70 000 €
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité de l'étude	70 203,80 € TTC
Total	140 203,80 € TTC.

La communauté de communes a souhaité adapter cette étude au contexte de la gestion des déchets sur son territoire, en prévoyant outre les prestations prévues au cahier des charges proposé par les co-financeurs, un soutien visant à mettre en place la redevance spéciale.

Vu la délibération n°2022-61 du 30 juin 2022 « Etude pour l'adaptation et l'optimisation du service public de gestion des déchets – Demande de subvention » ;

Le bureau d'études INDDIGO a été mandaté le 24 novembre 2022 pour assurer cette étude, dans le cadre du marché public n° CCMG-22-S-03.

La mission a démarré lors du 1^{er} comité de pilotage (COFIL) le 25 janvier 2023, les optimisations étudiées par le BE concernent notamment :

- La mise en place d'une redevance spéciale
- L'optimisation des modalités de pré-collecte (bacs individuels ou Points d'Apport Volontaire)
- L'optimisation des fréquences de collecte pour tous les flux
- L'optimisation du temps de travail en régie

L'étude d'optimisation du SPGD s'est déroulée en 3 grandes phases :

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic

- Technique
- Economique
- Financier
- Identification des pistes d'optimisation

Phase 2 : Assistance à la mise en œuvre de la RS :

- Etude d'une grille tarifaire et choix des tarifs
- Rencontre avec les Producteurs Non Ménagers
- Formation des agents à la contractualisation
- Accompagnement au déploiement

Phase 3 : Optimisation du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets)

- Proposition d'étude de scénarios d'organisation
- Approfondissement des scénarios retenus
- Perspectives sur l'impact des différents scénarios sur l'organisation actuelle (sur l'organisation des marchés, sur l'optimisation des circuits en régie)

Afin d'assurer le bon déroulement de l'étude, la communauté de communes a planifié un total de 7 comités de pilotage réunissant l'ensemble des élus entre janvier 2023 et mai 2024 animé par le bureau d'études :

- **COFIL n°1 : 25 janvier 2023** : lancement de l'étude, présentation du bureau d'études, de la méthodologie de travail, du planning et rappel des enjeux de la redevance spéciale (engagements techniques et politiques)
- **COFIL n°2 : 27 avril 2023** : présentation de l'état de lieux et des résultats du diagnostic réalisé en février-mars 2023 (15 suivis de circuits de collecte) : 6 leviers d'optimisation identifiés.
- **COFIL n°3 : 11 juillet 2023** : Présentation des enjeux réglementaires et techniques liés à l'instauration de la redevance spéciale
- **COFIL n°4 : 09 novembre 2023** : Présentation du travail terrain réalisé en septembre auprès des redevables, et des différents scénarios d'application de la redevance spéciale (grilles tarifaires, articulation avec la TEOM, ...)
- **COFIL n°5 : 29 janvier 2024** : Présentation des optimisations globales du service de collecte avec sélection de 2 scénarios d'optimisation à approfondir (sur 4 présentés).
- **COFIL n°6 : 21 mars 2024** : Présentation détaillée des 2 scénarios retenus – Aucun consensus trouvé sur le choix du scénario
- **COFIL n°7 : 28 mai 2024** : Présentation des 2 scénarios ajustés pour avis sur le scénario à retenir afin de définir les orientations stratégiques du SPGD

Chaque COFIL a donné à une présentation détaillée de toutes les étapes de l'optimisation sur support papier et diaporama pour chaque élu (présent ou absent par voie électronique).

Les objectifs communs aux 2 scénarios sont les suivants :

- Compatible avec une tarification incitative
- Amélioration des performances de collecte
- Réduction des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Captage des Biodéchets.

A l'issue du dernier comité de pilotage le 28 mai 2024, les élus présents ont retenu le **scénario d'optimisation du SPGD n°1** dont le mode de collecte sera une **majorité de Points d'Apport Volontaire** (coût du scénario 6 175 010 € HT à l'horizon 2030 au lieu de 7 209 486 € HT sur une évolution au fil de l'eau en 2030).

Le scénario n°2 non retenu présentait un mode de collecte « mixte » associant du porte à porte et des points d'apport volontaire (coût du scénario 7 246 180 € HT à l'horizon 2030 au lieu de 7 209 486 € HT sur une évolution au fil de l'eau en 2030). Taux de valorisation prévu de 32%.

Le scénario n°1 qui a été choisi présente des modes de collecte adaptés suivant le secteur géographique :

- Secteur village : les bacs roulants seront maintenus en points de regroupements avec locaux fermés (flux OMR, emballages, papier, verre et carton) ou abri bacs avec ouverture par badge (flux OMR et emballages). Il n'y aura pas de collecte des biodéchets, une gestion de proximité sera effectuée par compostage.
- Secteur plaine : la collecte se fera en apport volontaire (flux OMR, emballages, verre, papier, carton, biodéchets) soit par l'intermédiaire de bornes aériennes, soit de conteneurs semi enterrés (OMR), soit d'abri bacs (biodéchets).
- La collecte des professionnels se fera en bacs individuels (dans le cadre de la redevance spéciale).

L'application de ce scénario d'optimisation du SPGD devrait permettre d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 29% à l'horizon 2030 selon le bureau d'études INDDIGO avec un coût aidé de 6 175 010 € HT pour l'année 2030 (comparativement à un coût aidé HT de 7 209 486 € sans optimisation).

A noter que ce coût est calculé hors aides et subventions, et sans évolution du tarif de contribution au SYVADEC.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

-
Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- D'approuver le scénario d'optimisation du SPGD n° 1 proposé par le comité de pilotage composé d'élus, qui est compatible avec la tarification incitative des déchets. Ce scénario retient le mode de collecte du point apport volontaire (sauf partie village).
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités requises pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents utiles en cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI